

2008 : B5

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : Le 7 mai 2008

OBJET : Programme d'affichage pour la reconnaissance du projet d'infrastructure

Dans le but de mieux sensibiliser les collectivités locales aux investissements du gouvernement pour les projets d'immobilisations scolaires de l'Ontario, les ministères de l'Éducation et du Renouvellement de l'infrastructure publique ont mis en œuvre un programme d'affichage.

Des affichages seront mis à la disposition des conseils pour les écoles élémentaires et secondaires qui reçoivent des fonds d'investissement pour les immobilisations de plus de 100 000 \$. La production et la distribution des panneaux bilingues seront financés par le ministère de l'Éducation, et l'installation des panneaux sur les terrains des écoles sera effectuée et financée par les conseils scolaires. Le modèle de conception du programme est ci-joint à titre d'information. Veuillez noter que les conseils scolaires de langue française ont la possibilité d'inverser l'ordre des langues sur les panneaux afin que le nom du projet français figure en premier.

Exigences en matière d'affichage

Les projets d'immobilisations du conseil scolaire en cours et les nouveaux projets à venir seront pris en considération pour le programme d'affichage. Le programme suggère qu'un panneau « standard » de 8 pieds de large par 4 pieds de haut soit installé pour les projets d'immobilisations de 100 000 \$ à 499 999 \$. Pour les projets d'immobilisations de plus de 500 000 \$, l'installation d'un « grand » panneau de 16 pieds de large par 8 pieds de haut est recommandée.

Pour les panneaux « standards » des projets de 100 000 \$ à 499 999 \$, les conseils peuvent choisir l'une des deux options suivantes :

- un panneau de 8 pieds de large par 4 pieds de haut en Coroplast (plastique ondulé), ou;
- un panneau de 8 pieds de large par 4 pieds de haut en Crezon (contreplaqué « extérieur »).

Pour les « grands » panneaux des projets de plus de 500 000 \$, les conseils peuvent choisir l'une des deux options suivantes :

- un panneau de 16 pieds de large par 8 pieds de haut en treillis de vinyle (à fixer aux clôtures ou aux murs des bâtiments), ou;
- un panneau de 16 pieds de large par 8 pieds de haut en Crezon (à planter dans le sol des terrains des bâtiments).

Les recommandations par rapport au type et au nombre de panneaux sont fournies à titre de directives seulement. Le Ministère tiendra compte des contraintes et des situations propres à chaque emplacement ainsi que de la nature et de l'ampleur du projet d'immobilisation comme facteurs influençant les exigences en matière d'affichage.

Les panneaux actuels pour les projets de réfections financés par l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA) (voir la note de service **2005 : B8 – Programme d'affichage Lieux propices à l'apprentissage du ministère de l'Éducation**) n'ont pas besoin d'être remplacés. Cependant, le conseil doit remplacer les panneaux endommagés ou déformés par de nouveaux panneaux si les travaux de réfections de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage sont en cours à l'école.

Il est également recommandé que les panneaux soient installés bien en évidence dans un endroit où ils seront visibles à partir de la route (fixés à un mur près de l'entrée principale de l'école ou à une clôture). De plus, l'endroit en question ne doit pas limiter ni nuire à l'accès aux installations et aux services (systèmes électriques, drainage, etc.). Nous demandons aux conseils de porter une attention particulière à ces détails afin d'assurer que l'emplacement du panneau ne représente pas un danger pour la sécurité des élèves, du personnel ou des visiteurs.

Administration du programme d'affichage

Pour les projets d'immobilisations estimés entre 100 000 \$ et 499 999 \$ (panneaux standards) et les projets de plus de 500 000 \$ (grands panneaux), les conseils doivent communiquer au Ministère le nombre total de panneaux requis. Un fournisseur a été engagé pour produire et distribuer les panneaux, et le Ministère sera chargé de faire le lien entre les conseils scolaires et ce fournisseur de service.

Un formulaire ci-joint et un compte de courriel ont été créés aux fins de l'administration du programme. Pour les projets qui ont été approuvés ou qui sont en cours, nous encourageons les conseils à soumettre le formulaire spécifiant leurs exigences en matière d'affichage avant le **30 mai 2008**. À l'avenir, les panneaux pourront être commandés au besoin à l'aide du formulaire ci-joint.

Le Ministère reconnaît que les conseils couvrant une vaste étendue géographique ont besoin d'envoyer des panneaux à plusieurs endroits. De ce fait, les conseils peuvent soumettre plusieurs formulaires afin de faire livrer les panneaux dans les différents bureaux régionaux.

Exigences du programme d'affichage

Les conseils doivent fournir les renseignements suivants selon leurs exigences du programme d'affichage et envoyer le formulaire rempli à l'adresse de courriel fournie :

- le nom du conseil scolaire et les coordonnées de la personne-ressource du conseil qui servira de lien pour le programme d'affichage. Veuillez inclure le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de cette personne-ressource;
- le nom de chacun des projets (école) et un ou deux de ses principales caractéristiques;
- le type et les dimensions des panneaux requis pour chacun des projets;
- l'adresse complète de livraison du conseil ainsi que de la personne-ressource chargée de la réception des panneaux;
- le logo du conseil scolaire en plus de tout autre logo de partenaires (au besoin) et/ou les logos des projets spécifiques, fournis dans l'un des formats de fichiers suivants : tiff, Illustrator, eps ou psd.

Veuillez retourner le formulaire avec les renseignements ci-dessus à l'adresse de courriel suivante : education-signage@ontario.ca.

Pour toutes questions concernant les exigences en matière d'affichage ou les critères de sélection des projets, veuillez communiquer par téléphone avec Daniel Castaldo, Direction des programmes d'immobilisations au 416 325-2058 ou par courriel à l'adresse daniel.castaldo@ontario.ca. Pour toutes questions sur l'administration du programme, y compris le lien avec le fournisseur, l'administration des contrats ou les commandes de panneaux, veuillez vous adresser à Brian Nagle, Direction des communications au 416 325-2082 ou par courriel à l'adresse brian.nagle@ontario.ca.

Le Programme d'affichage pour la reconnaissance du projet d'infrastructure fait partie de l'engagement du gouvernement à travailler en partenariat avec les conseils scolaires pour assurer que nos établissements scolaires continuent de fournir un environnement propice à la réussite des élèves. Nous vous remercions de votre participation.



Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

Pièces jointes

Copie aux : Responsables des conseils scolaires
Responsables des installations